

1.1 – Contexte

Les emplois d'Agent d'entretien et d'aménagement des espaces naturels et ruraux s'inscrivent dans un contexte caractérisé par :

- Une évolution de la notion d'espaces naturels et de leurs usages due à une forte évolution du regard porté sur les espaces dans leur diversité et de la demande de nature exprimée par la société française. On y inclut de plus en plus des espaces "banaux", des espaces sensibles bien que non protégés et des espaces périurbains banaux et de cadre de vie. Si la logique de gestion de ces espaces n'est pas strictement liée à leur valeur écologique comme pour les espaces naturels protégés, elle s'en inspire. Par ailleurs, le développement d'un cadre législatif et réglementaire important favorise fortement le lien entre gestion des espaces et gestion des espèces.
- Une demande croissante de loisirs de nature et de valorisation du patrimoine rural conçu comme une aménité propre à générer du développement économique, social et culturel.
- L'émergence de formes multiples d'organisation d'emplois visant à assurer des services professionnels de qualité en particulier dans les collectivités locales, les administrations, les structures intercommunales, les établissements publics, les Offices environnementaux, les associations de toutes sortes mais aussi dans les entreprises qui tendent à se spécialiser dans ce secteur.

1.2 – Eléments constitutifs de l'activité d'entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux

L'activité d'entretien et d'aménagement des espaces naturels et ruraux est d'abord caractérisée par le **primat accordé à la finalité environnementale**. Alors que pour d'autres activités le respect de cette

finalité est une contrainte (ou un atout au service d'une logique de production, d'agrément, de cadre de vie ou de développement), dans ce secteur, les critères de qualité environnementale prenant d'abord en compte le fonctionnement des écosystèmes constituent la raison d'être de ces activités.

Pour assurer cette finalité, elle fait appel à des techniques empruntées aux autres secteurs d'aménagement (agriculture, forêt, travaux paysagers, maçonnerie, VRD, constructions légères, etc.) ou à des démarches scientifiques issues de l'observation (comptage, relevés, etc.) mais aussi à des techniques spécifiques s'appuyant sur les dynamiques d'évolution naturelle (génie végétal, taille douce, sélection dirigée, etc.).

La deuxième grande caractéristique de l'activité d'entretien et d'aménagement des espaces naturels et ruraux est **son lien au territoire incluant la notion de proximité et d'échanges avec l'ensemble des acteurs, habitants et usagers** de ces espaces. La proximité implique une connaissance des enjeux et des fonctionnements tant relationnels que techniques mais aussi une explication permanente des choix faits en matière de gestion de l'espace et des espèces.

Le territoire n'est pas seulement l'espace physique dans lequel s'inscrit l'activité c'est aussi le lieu où s'élaborent les critères de la qualité environnementale et l'ordre de priorité dans leur mise en œuvre. Ce sont ces critères qui définissent les moyens à mobiliser et non des principes techniques absolus et invariant d'un territoire à un autre.

Le chantier peut avoir pour mission d'entretenir, de réhabiliter ou de créer un espace sur la base des critères environnementaux mais aussi d'observer ou d'intervenir sur des populations végétales ou animales.

Enfin la relation avec les usagers de l'espace est la garantie de la compréhension et de l'appropriation des principes qui guident l'activité environnementale. Elle recouvre aussi bien des activités d'explication de ce que l'on fait et de son sens que des activités d'écoute du point de vue des habitants et des usagers du site.

1.3 – Missions de l'agent d'entretien et d'aménagement des espaces naturels et ruraux

Les missions des Agents d'entretien et d'aménagement des espaces naturels et ruraux de niveau 5 s'inscrivent autour de trois objets :

- exécution dans le cadre de chantiers d'entretien et d'aménagement : mobilisation des techniques classiques et des techniques environnementales
- surveillance et alerte sur l'état environnemental du territoire
- présence et disponibilité auprès des usagers

La mission d'exécution est celle qui constitue la part la plus importante du travail. Il s'agit de l'exécution d'un certain nombre de travaux visant, l'entretien, l'aménagement et la réhabilitation du cadre de vie et la préservation de l'environnement. Dans le cadre, l'Agent de niveau 5 agit sous l'autorité d'une personne de l'encadrement (chef d'entreprise, élu) qui définit son programme de travail. Ces travaux sont réalisés dans le respect de la qualité environnementale et des préoccupations des riverains et usagers.

Cette mission nécessite un certain nombre de compétences techniques.

- Il doit être capable de manier des outils individuels (tronçonneuse, débroussailleuse...) mais aussi de l'entretenir et d'en assurer le petit dépannage. En outre, l'utilisation de ce type de matériel nécessite d'être très au fait des consignes de sécurité et de savoir comment les mettre en œuvre.
- Il doit également avoir des compétences techniques pour réaliser des opérations de mise en place de restauration et d'entretien du petit patrimoine bâti, des cheminements et clôtures.

En plus de compétences techniques, ces missions requièrent des repères en matière de connaissance du milieu qui permettent d'intervenir dans le respect de l'environnement et par rapport à des objectifs environnementaux.

La mission de veille consiste à observer et à surveiller la qualité environnementale du territoire sur lequel il intervient en référence à un référentiel prédéfini par l'autorité de gestion du territoire concerné et en accord avec l'employeur. C'est une mission qui s'exerce au quotidien et qui doit permettre de repérer d'éventuels dysfonctionnements. Elle sera d'autant plus développée que le degré d'autonomie sera important. Dans la majeure partie des cas, l'agent de niveau 5 sera amené à alerter un responsable qui prendra les décisions quant aux mesures et actions à mettre en œuvre. La résolution des problèmes observés ne relève en effet pas de sa compétence directe. Cette mission nécessite des connaissances du milieu.

La mission de présence et de disponibilité auprès des usagers consiste à être prêt à entrer en contact avec les usagers du territoire :

- Soit en répondant à leur demande, pour les informer, notamment sur les travaux en cours ;
- Soit pour les informer de certaines mesures environnementales à l'échelle du territoire, en particulier lorsqu'ils interviennent de façon autonome.

Le contact nécessite des capacités relationnelles et d'ouverture ainsi qu'un minimum de pédagogie. L'agent doit être capable de prendre du temps sur son travail d'exécution pour expliquer ce qu'il fait, et aussi ce qu'il faut faire pour aider à pérenniser son travail d'entretien. Implicitement ou explicitement, son rôle est souvent d'assurer du lien social, notamment en milieu rural, où il est un des rares actifs à circuler régulièrement sur le territoire.

1.4 – Fiche descriptive d'activité

Il exécute les travaux d'entretien afin de maintenir la qualité environnementale du site et dans le respect des règles de sécurité.

Il intervient sur la végétation herbacée et ligneuse par fauchage, débroussaillage sélectif, abattage, faucardage, dégagements de peuplements, nettoyage et dépressage.

Il réalise des opérations de taille, d'élagage et de traitements sur les végétaux en place.

Il réalise l'entretien courant de son matériel et de ses équipements.

Il enregistre les données se rapportant au travail réalisé et aux consommations sur des documents prévus à cet effet et rend compte du déroulement de ses activités.

Il surveille l'état de l'environnement dans son territoire de référence.

Il effectue des tournées d'observation de l'état du milieu à partir de directives et de critères propres au territoire fournis par son référent hiérarchique.

Il effectue des prélèvements et éventuellement des comptages pour rendre compte auprès de son référent hiérarchique.

Il observe les dégradations et évolutions des écosystèmes identifiés comme importants dans le territoire.

Il observe les dégradations et évolutions des équipements.

Il signale les risques liés à ces évolutions.

Il exécute les travaux de réhabilitation ou d'aménagement en conformité avec le cahier des charges et dans le respect des règles de sécurité.

Il réalise des travaux d'aménagements de sentiers : dégagements, nivellement, progressions, escaliers, protections, balisage, etc.

Il réalise des travaux d'engazonnement et de plantation.

Il réalise des travaux utilisant le végétal comme structure (génie végétal) : renforcements de berges, soutènements de progressions, etc.

Il réalise des travaux de construction et de pose de mobilier d'extérieur et de panneaux d'information.

Il réalise des travaux de petite maçonnerie utilisant les matériaux naturels disponibles ou des matériaux artificiels.

Il réalise des travaux d'aménagement pour la faune : passage à gibier, frayères, nichoirs, garennes artificielles, etc.

Il enregistre les données se rapportant au travail réalisé et aux consommations sur des documents prévus à cet effet et rend compte du déroulement de ses activités.

Il explique aux usagers les orientations et les objectifs de son activité quotidienne.

Dans ses activités quotidiennes :

Il explique ce qu'il fait aux usagers et habitants du territoire en reliant ses travaux et les objectifs de qualité environnementale souhaitée.

Il montre aux propriétaires les gestes techniques garantissant une poursuite et un suivi optimum des travaux engagés.

Il écoute l'avis des personnes directement concernées par son activité (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs, etc.) et le confronte aux objectifs de qualité environnementale pour en tenir compte si besoin.

Il rapporte aux personnes référentes les avis et observations recueillis.

Il organise son travail de telle façon qu'il permette une bonne compréhension des enjeux et des objectifs environnementaux.

Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale :

Il connaît le fonctionnement de l'entreprise, les relations de l'entreprise avec ses partenaires (fournisseurs, clients...) ainsi que son environnement socioprofessionnel.

Il situe son activité dans l'organisation générale de l'entreprise.

Il sait communiquer à l'intérieur de son entreprise et s'adresser à différents échelons.

Il identifie les éléments de droit du travail qui organise la vie professionnelle : conventions collectives, contrat de travail, règlement intérieur, CHSCT...

Il connaît le fonctionnement des instances permettant l'expression des salariés dans l'entreprise.

Il utilise les différents documents de la vie professionnelle et sociale: contrat d'assurance, fiche de paie, moyens de paiement ... et assure les différentes démarches liées à son travail, sa protection sociale et sa vie familiale.

Il s'informe sur son domaine d'activité : journaux professionnels, salons, principales réglementations, innovations technologiques, sessions de formation permanente...